Envoyé en préfecture le 01/12/2022
Reçu en préfecture le 01/12/2022
Publié le 01 DEC. 2022
ID : 031-213101876-20221128-2022_156-DE

EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE de FONSORBES
Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance du Touch

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit novembre, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.

Présents :
Mmes BEAUFORT, BOBO, BRUN, CALVO, GOSSELIN, LACOSTE, MARNAC, ROUER, SIMÉON, VITET et VOISIN
MM. BAË, BATAILLE, BONNET, BRIANTAIS, CANILLO, CHOUARD, FÉDOU, GAUTHIER, JÉROME, LERAT, LORRAIN, LOUZON, MAILHÉ, PILET, RIVIER et SÉVERAC

Séance du
28 novembre 2022
Acte n° **2022-156**

Absent(s) représenté(s) :
Mme LE PRIOL a donné procuration à M. SÉVERAC
Mme RIPOLL a donné procuration à Mme LACOSTE
Mme STEMER a donné procuration à Mme CALVO
Mme VALENTI a donné procuration à Mme GOSSELIN
M. BARBA a donné procuration à Mme VITET
M. FRANCHINA a donné procuration à M. RIVIER

Conseillers en exercice :
33

Absent(s) : /

Conseillers présents :
27

Secrétaire de séance : M. RIVIER Pascal

Date de la convocation :
21 novembre 2022

Thème : 1.4 – AUTRES TYPES DE CONTRATS

Objet : Convention de mission de recherche et de valorisation de Certificats d'Economie d'Energie – Cabinet NEOPTIM

M. RIVIER Pascal, Adjoint délégué aux finances, rappelle au Conseil Municipal que le dispositif des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) est un dispositif d'aides privées encadré par l'État. L'État impose aux vendeurs d'énergies et de carburants, appelés les obligés, une obligation d'économies d'énergie à réaliser auprès des consommateurs d'énergie : ménages, collectivités territoriales ou professionnels.

C'est pourquoi, afin d'accompagner la collectivité à la récupération des CEE dans le cadre de travaux destinés à réaliser des économies d'énergie, M. RIVIER Pascal propose au Conseil Municipal de faire appel au Cabinet Neoptim Consulting.

Ce cabinet effectue des missions d'audit et de conseil afin d'évaluer les possibilités de valorisation des opérations réalisées en faveur de la maîtrise de la demande énergétique et l'optimisation des recettes générées consécutivement à la transaction de Certificats d'Économie d'Énergie.

Ces principales missions sont :
- Identification du besoin
- Conseil en amont des travaux,
- Constitution et suivi des demandes CEE
- Valorisation de CEE et veille règlementaire

Le contrat d'accompagnement portera sur une période de 12 mois et la rémunération sera égale à 35 % de la prime CEE versée à la collectivité.

En conséquence, M. RIVIER Pascal demande au Conseil Municipal d'approuver la signature d'une convention de mission de recherche et de valorisation de Certificats d'Économie d'Énergie fixant les conditions suivantes :

- **Article 1** : dispositions générales
- **Article 2** : clause d'exclusivité des opérations confiées
- **Article 3** : objet de la mission
- **Article 4** : confidentialité
- **Article 5** : conditions financières
- **Article 6** : prise d'effet – durée et résiliation
- **Article 7** : accompagnement en cas de contrôle
- **Article 8** : obligations
- **Article 9** : responsabilité civile

.../...

Envoyé en préfecture le 01/12/2022
Reçu en préfecture le 01/12/2022
Publié le 01 DEC. 2022
ID : 031-213101876-20221128-2022_156-DE

COMMUNE DE FONSORBES	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 28 novembre 2022 - acte n° 2022-156 - page 2/2
Thème :	1.4 - AUTRES TYPES DE CONTRATS
Objet :	Convention de mission de recherche et de valorisation de Certificats d'Economie d'Energie – Cabinet NEOPTIM

- **Article 10** : référence commerciale
- **Article 11** : loi applicable et juridiction compétente
- **Article 12** : dispositions diverses

Entendu l'exposé de M. RIVIER Pascal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

VOTE		
	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Ne participent pas au vote :	3 (*Mme Bobo, MM. Bonnet et Pilet*)

ARTICLE 1 : approuve la signature d'une convention de mission de recherche et de valorisation de CEE avec le cabinet NEOPTIM CONSULTING, selon les conditions ci-dessus définies, pour la mission de recherche et de valorisation des certificats d'énergie (CEE)

ARTICLE 2 : dit que la présente délibération sera télétransmise à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

ARTICLE 3 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

ARTICLE 4 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une insertion dans le tableau listant les délibérations du Conseil Municipal du 28 novembre 2022 publié sur le site Internet de la collectivité.

ARTICLE 5 : dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

ARTICLE 6 : dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

Mme la Maire et ses Adjoints sont autorisés à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Madame la Maire
SIMÉON Françoise

MAIRIE DE FONSORBES (Haute-Garonne)

Le Secrétaire de Séance
RIVIER Pascal

Délibération publiée sur le site Internet de la collectivité le 01 DEC. 2022

Tableau listant les délibérations du Conseil Municipal du 28 novembre 2022 publié sur le site Internet de la collectivité le 01 DEC. 2022